

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 16/09/2024 - B2024/045374 - 2004 B 01415 - 452 755 630 - 2BE4

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 2BE4		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 29 cours Franklin Roosevelt 69006 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 5 2 7 5 5 6 3 0 0 0 0 1 2		Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N clos le 31/12/2023					
		Etat 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement *	AB	8 361	AC	8 361	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	489	AG	489	
		Fonds commercial (1)	AH	172 232	AI		172 232
		Autres immobilisations incorporées	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporées	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 912	AS	1 912	
		Autres immobilisations corporelles	AT	68 607	AU	50 382	18 225
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	EB		BC		
		Autres titres immobilisés	ED	60	BE		60
		Prêts	EF		EG		
		Autres immobilisations financières*	EH	5 229	EI		5 229
TOTAL (II)		IJ	256 891	EK	61 145	195 746	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	EL	10 115	EM		10 115
		En cours de production de biens	EN		EO		
		En cours de production de services	EP		EQ		
		Produits intermédiaires et finis	ER		ES		
		Marchandises	ET	17 644	EU		17 644
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	EV		EW		
		Cléants et comptes rattachés (3)*	EX		EY		
		Autres créances (3)	EZ	7 415	CA		7 415
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	2 180	CG		2 180	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	215	CI		215	
	TOTAL (III)	CJ	37 571	CK		37 571	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	294 462	IA	61 145	233 317	
Revois : (1) Dont droit au bail : 105 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Classe de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :			

Certifié sincère et conforme.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL -2BE4		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : _____ 8 000 _____)	DA		8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> EI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		94 808	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		15 967	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		119 575
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		50 179	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		105	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		29 970	
	Dettes fiscales et sociales	DY		33 487	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		113 742	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		233 317	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		66 674		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		3 111		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL - 2BE4		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/> *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	35 217	FB		FC	35 217	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	422 183	FH		FI	422 183
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	457 401	FK		FL	457 401	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	72	
	Total des produits d'exploitation (2) (9)							FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	24 547	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(5 300)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	37 495	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	474	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	100 844	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 980	
	Salaires et traitements*					FY	213 606	
	Charges sociales (10)					FZ	49 746	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce: art. 39, 1-2° al.3 du CGI)		HS		GA	3 558
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	713		
Total des charges d'exploitation (4) (11)							GF	439 667
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	17 805
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)							GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	422	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)							GU	422
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(422)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	17 383

Certifié Sincère et Conforme

Désignation de l'entreprise		BURL 2BE4		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		1 416
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		1 416
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 416)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)		HI	
Impôts sur les bénéfices *		(X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	457 473
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	441 506
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	15 967
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IC	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HJ	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IK	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IL	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		IM	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IN	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IO	
	(9)	Dont transferts de charges		AI	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	26 863
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			22 030
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	704	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	4 833	obligatoires A9	22 030
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	4 833	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite AB	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			1 416		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Certifié sincère et conforme

Annexes



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 2BE4

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 233 318 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 15 967 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	8 361			8 361
- Fonds commercial	172 232			172 232
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	490			490
Immobilisations incorporelles	181 083			181 083
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 912			1 912
- Installations générales, agencements aménagements divers	40 831			40 831
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 776			27 776
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	70 520			70 520
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	60			60
- Prêts et autres immobilisations financières	5 229			5 229
Immobilisations financières	5 289			5 289
ACTIF IMMOBILISE	256 891			256 891



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

EURL 2BE4

Annexes



Notes sur le bilan

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	67 232



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	8 361			8 361
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	490			490
Immobilisations incorporelles	8 851			8 851
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 912			1 912
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 925	3 041		24 966
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 899	517		25 416
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	48 736	3 559		52 295
ACTIF IMMOBILISE	57 587	3 559		61 145



Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 861 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 229		5 229
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	7 416	7 416	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	216	216	
Total	12 861	7 632	5 229
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	2 115
Divers - produits à recevoir	5 126
Total	7 241

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 0 euros.
Cette dépréciation a été dotée entièrement cette année.



Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

2.B.E.4
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 29 cours Franklin Roosevelt
69006 LYON
452 755 630 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15 967.01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 15 967.01 euros

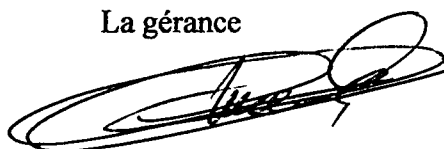
- **En totalité au compte "autres réserves"**
qui s'élève ainsi à 110 775.35 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET		
	Eligibles à l'abattement prévu à l'art. 158-3 du CGI	Non Eligibles à l'abattement prévu à l'art. 158-3 du CGI	Soumis au prélèvement libératoire de l'article 117 quater du CGI
NEANT			

Certifié conforme

La gérance



2.B.E.4
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 29 cours Franklin Roosevelt
69006 LYON
452 755 630 RCS Lyon

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2024

L'an 2024
le 30 Juin,
à 20 heures,

Le soussigné Monsieur TORRECILLAS Julien, associé unique de la société 2.B.E.4, société à responsabilité limitée, au capital de 8 000 euros,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Julien TORRECILLAS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15 967.01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	15 967.01 euros
En totalité au compte "autres réserves"	
qui s'élève ainsi à 110 775.35 euros	

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET		
	Eligibles à l'abattement prévu à l'art. 158-3 du CGI	Non Eligibles à l'abattement prévu à l'art. 158-3 du CGI	Soumis au prélèvement libératoire de l'article 117 quater du CGI
NEANT			

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, a été conclue la convention suivante :

- la rémunération de Monsieur Julien TORRECILLAS, associé unique et gérant, pour un montant de 59 000 euros au cours de l'exercice clos au 31/12/2023.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur TORRECILLAS Julien

